

MAUSSANE-LES-ALPILLES

Une nouvelle vie pour la chapelle de la Piété

Transformer une maison de famille chargée d'histoire en un gîte offrant tout le confort moderne, c'est le défi que s'est lancé Stéphane Bourgeon, propriétaire d'un des vingt bâtiments remarquables de Maussane-les-Alpilles.

Il y a deux ans, Stéphane Bourgeon fait appel à Jean-Baptiste Vennin, gérant de l'entreprise JBV Constructions, spécialisée, notamment, dans la rénovation de bâtiments anciens. Afin de neutraliser les importantes remontées capillaires existantes dans la chapelle Notre-Dame-de-la-Piété de Maussane-les-Alpilles, bâtiment datant du XVI^e siècle, il conseille à Jean-Baptiste Vennin de faire appel à ETCB Midi*, société implantée à Venelles, pour la pose d'un appareil aux résultats qu'il qualifie d'impressionnants, le Dryup. « Des prises de mesures des remontées d'humidité, notamment des sels minéraux, ont permis, en collaboration avec ETCB Midi, d'élaborer un protocole mêlant la pose d'un appareil et de revêtements spéciaux. Un an et demi après la mise en œuvre de l'appareil, les résultats sont probants et la satisfaction est entière », indique Jean-Baptiste Vennin. Il précise que ce procédé a le gros avantage de n'apporter aucune contrainte puisque le Dryup est autonome et très simple d'utilisation : « C'est la quatrième fois que je l'utilise sur un chantier. Que ce soit d'un point de vue structurel, de revêtements de murs, d'assèchement, d'hydrométrie de la maison, tout a été parfaitement géré. »

AUCUNE ÉNERGIE NÉCESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DU DRYUP

Et pourtant, Stéphane Bourgeon confie : « Après une mauvaise expérience pour une autre rénovation, j'étais inquiet. Mais lorsque ETCB Midi m'a présenté ce procédé qui existe depuis une cinquantaine d'années, il m'a semblé efficace. L'avantage est qu'il est prévu pour durer dans le temps et mon souhait est de transmettre ce bien à mes fils auxquels je ne veux pas léguer un bâtiment dégradé. Les tests réalisés l'an dernier ont montré l'efficacité de l'appareil, installé depuis deux ans, et j'espère que ce sera le cas pour les cinquante prochaines années ! »

Le procédé Dryup mis en œuvre par ETCB Midi est simple. Jean-Charles Trotin, son gérant, explique : « Le Dryup est un appareil qui permet de stopper les remontées capillaires dans les murs. Elles sont neutralisées, quels que soient l'épaisseur des murs et les matériaux entrant dans leur composition. L'eau résiduelle s'évapore ensuite naturellement. Le principe consiste à atténuer le champ électromagnétique naturel pour diminuer le phénomène d'induction et, par conséquent, les différences de potentiel qui permettent à l'eau de progresser vers la surface de la terre et, ensuite, vers le haut des murs. Les qualités dynamiques de l'eau sont elles aussi modifiées, c'est-à-dire l'augmentation de la tension superficielle et la diminution de l'angle du ménisque dans les capillaires. » Il précise qu'aucune énergie n'est nécessaire pour son fonctionnement. En effet, les circuits passifs qui composent l'appareil permettent de n'absorber que les différentes ondes du champ électromagnétique naturel. L'emplacement et le modèle de l'appareil Dryup sont déterminés, essentiellement, en fonction des dimensions du bâtiment. Toutefois, d'autres éléments sont pris en compte, comme l'épaisseur des murs, la présence d'une cave, d'une masse métallique ou encore d'un tableau électrique. Les effets de masques sont également recherchés. Les circuits sont logés dans un coffret étanche, noyé dans la résine, perméable aux champs électromagnétiques.

— MARTINE DEBETTE

* Entreprise de traitement de la capillarité du bâti.

« Le Dryup est un appareil qui permet de stopper les remontées capillaires dans les murs. Elles sont neutralisées, quels que soient l'épaisseur des murs et les matériaux entrant dans leur composition. L'eau résiduelle s'évapore ensuite naturellement », explique Jean-Charles Trotin, gérant d'ETCB Midi.



UN BÂTIMENT CHARGÉ D'HISTOIRE

La chapelle Notre-Dame-de-Piété est une des premières constructions de Maussane-les-Alpilles, un village indépendant des Baux-de-Provence. Construite au début du XVI^e siècle, par des familles d'agriculteurs du village médiéval des Baux, la chapelle est confiée à un chapelain résident, vivant des dons, fondations et aumônes. Agrandie au XVIII^e siècle, une messe par semaine y était célébrée. N'ayant jamais été transformée en église paroissiale, les sacrements ne pouvaient y être célébrés, même si un cimetière y était installé. Après le 14 février 1790, la municipalité de Maussane-Les Baux, décide de se fixer à Maussane. L'édifice devient alors la maison commune, ou la mairie, avant d'être racheté par les ancêtres de Stéphane Bourgeon qui l'agrandissent pour en faire une maison de maître.

Aujourd'hui, les remontées capillaires sont neutralisées pour plusieurs décennies. Les travaux sont presque terminés et le gîte devrait ouvrir accueillir ses premiers résidents d'ici quelques jours.